

Horaires ALAE :

Matin : 7h30 à 8h20
Midi : 11h30 à 12h15
Soir : 16h30 à 18h30

Quotient Familial (CAF - MSA)	Tarif horaire pour l'ALAE	Cochez votre Tarif
0 à 500€	0,40 €	<input type="checkbox"/>
501 à 700€	0,48 €	<input type="checkbox"/>
701 à 900€	0,56 €	<input type="checkbox"/>
901 à 1200€	0,64 €	<input type="checkbox"/>
+ de 1200€	0,80 €	<input type="checkbox"/>

Une croix par enfant et par case d'inscription (2 croix par case d'inscription si 2 enfants inscrits...)

Exemple pour 2 enfants inscrits ↓

ALAE		Cantine	ALAE	
Matin	Midi	Midi	Soir 1	Soir 2
XX	XX	XX	XX	XX
XX	XX		XX	

INSCRIPTION REPAS MIDI = ALAE midi + CANTINE midi

Date Jour		ALAE		Cantine	ALAE		TOTAL
		Matin	Midi	Midi	Soir 1	Soir 2	
		7h30-8h30	11h30-12h30	12h30-13h30	16h30-17h30	17h30-18h30	
		de 0,40€/h à 0,80€/h selon Quotient Familial		4,26 €	de 0,40€/h à 0,80€/h selon Quotient Familial		
3	Lun						
4	Mar						
6	Jeu						
7	Ven						Sortie PS + MS
10	Lun	Férial	Férial	Férial	Férial	Férial	Férial
11	Mar						
13	Jeu						
14	Ven						Sortie CE + CM
17	Lun						
18	Mar						
20	Jeu						
21	Ven						Sortie GS + CP (à vérifier)
24	Lun						
25	Mar						
27	Jeu						
28	Ven						
01-juil	Lun						
02-juil	Mar						
04-juil	Jeu						
05-juil	Ven					Pas d'ALAE	
Total							

Bonnes Vacances !!!



Mairie d'Ornaisons
Cantine / ALAE Scolaire

Nom de l'enfant : _____

Prénom : _____

Classe : _____ Age : _____

N° C.A.F : _____

Ou N° M.S.A : _____

Responsable de l'enfant :

Nom : _____

Prénom : _____

Tél mobile : _____

Tél domicile : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Mail : _____

Joindre obligatoirement à la fiche d'inscription :

- ✓ Fiche sanitaire
- ✓ Fiche d'autorisations
- ✓ Charte de vie
- ✓ Attestation CAF ou MSA
- ✓ Certificat de travail
- ✓ Attestation d'assurance périscolaire

Pour plus d'information, vous pouvez nous contacter au :
04 68 27 09 77 (mairie)
06 79 66 14 45 (Nathalie Peillon)
ou par mail :
Concernant les inscriptions :
n.peillon.ornaisons@orange.fr
Concernant les règlements :
gwen.rapp.ornaisons@orange.fr

Aucune inscription ne sera prise après le : lundi 20 mai 2019

Excepté les ajouts de cantine/ALAE qui sont pris en mairie au plus tard le **Mercredi, deux semaines avant la semaine concernée.** (À déposer à l'accueil de la Mairie)

Le paiement des prestations se fait lors de l'inscription.

Les fiches d'inscriptions sont désormais disponibles et téléchargeables sur le site "ornaisons.net" à la rubrique "Enfance", « Périscolaire Ornaisons ».

Fait à Ornaisons, le __/__/____

Signature du représentant légal :

Chèque à l'ordre
du **Trésor Public**